



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 14/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 05/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	29	0	29	0
LB/TD N° 2026/25	REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2026				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu l'article L. 2311-5 du CGCT qui prévoit qu'avant le vote du compte administratif, l'assemblée délibérante peut décider, entre le 31 janvier et la date limite de vote des taux de la fiscalité directe locale (habituellement au 15 avril et en année d'élections municipales au 30 avril), de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos.

En effet, les résultats peuvent être estimés au 31 décembre 2025, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. la reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat,
- une balance,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,
- une validation du Comptable public

2026-61

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2025. Étant entendu qu'une correction des reports de résultats pourra être apportée, si besoin, dans le cadre d'un budget supplémentaire, après le vote du compte de gestion définitif.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte de gestion provisoire 2025 validé par le comptable public le 31 mars 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2026,

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13700 - ÉPERNON

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-349 113,35		-29 846,12		-378 959,47
Fonctionnement	1 620 534,21	1 060 116,92	389 378,08		949 795,37
TOTAL I	1 271 420,86	1 060 116,92	359 531,96		570 835,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 271 420,86	1 060 116,92	359 531,96		570 835,90

(1) Excédent de la section fonctionnement de 2025	+ 949 795,47
(2) Déficit de la section investissement de 2025	- 378 959,47
(3) Solde des Restes à réaliser en d'investissement 2025	+ 538 001,19
Solde des reports de la section investissement	+ 159 041,72
(2) + (3) Besoin de financement de la section investissement pour 2026 (1068)	0
Reprise des résultats à inscrire au budget primitif 2026	
Au R002	949 795,47
Au D001	378 959,47
Au 1068	0



		Budget Primitif 2026	
		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	9 359 997,41	8 410 202,04
	Section investissement	1 553 441,72	1 394 400,00
Report de l'exercice Précédent	Report en section de fonctionnement	0,00	949 795,37
	Report en section d'investissement	378 959,47	0,00
TOTAL (réalisation + reports)		11 292 398,60	10 754 397,41
Restes à réaliser	Section fonctionnement	0,00	0,00
	Section investissement	158 376,81	696 378,00
	TOTAL	158 376,81	696 378,00
Résultat cumule	Section fonctionnement	9 359 997,41	9 359 997,41
	Section investissement	2 090 778,00	2 090 778,00
	TOTAL CUMULE	11 450 775,41	11 450 775,41

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget primitif 2026 et les inscriptions suivantes :
 - Au R002 : 949 795,37€
 - Au D001 : 378 959,47 €
 - Au 1068 : 0 €

Fait et délibéré à Épernon,
le 28 avril 2026

Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN




Le Maire,
Loïc BOUR




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.